



R  
A  
E  
D  
E  
R  
S  
D  
O  
R  
F  
  
2  
0  
2  
4

# BULLETIN MUNICIPAL

La vie du Village	Associations	Etat Civil	Jeunesse	Infos	Compte rendus
Pages 4 - 11	page 12 - 15	Pages 16 - 17	Pages 18 - 21	Pages 22 - 37	Pages 28 - 45

**JEAN-MARC METZ**

Maire de Raedersdorf, 2<sup>ème</sup> Vice-Président de la ComCom Sundgau

## Le mot du maire

*Mes chers concitoyens,*

Au moment où je vous écris ce mot de fin d'année nous avons encore tous en tête la neige qui est tombée abondamment il y a quelques jours. Des chutes de neige qui laissent des sentiments contrastés et des interrogations. Contrastés car si certains y ont vu un beau rappel des paysages d'hiver d'antan dans le Sundgau, paysages de neige qu'ont si bien rendu des peintres comme Pierre GESSIER, Alberto SOLBACH, Robert ZIEBA ou d'autres moins connus, d'autres n'en retiennent que les difficultés pour rouler, rentrer chez soi ou se rendre à leur travail. Interrogations car immanquablement l'on ne manque pas de se poser des questions sur ces phénomènes météorologiques soudains ou à plus longs termes qui touchent également notre village : je pense bien sûr aux coulées de boues de la fin du mois de juin, à la forte pluviosité de cette année qui n'a pas facilité le travail des agriculteurs ou des bûcherons en forêt. Forêt, encore et heureusement, source de revenus pour notre Commune pour qui cette pluie a été bénéfique : le dépérissement lié à la sécheresse ralentit et la régénération naturelle se porte bien. Des revenus forestiers avec lesquels nous avons connu quelques problèmes conjoncturels de commercialisation de certains bois : bois d'industrie et bois énergie, des problèmes qui a priori devraient se régler début 2025. Nous relèverons aussi que cette abondance d'eau a « fait du bien » à nos sources et que globalement il n'y a pas eu de problème d'approvisionnement en eau cette année, sachant cependant que le volume n'est pas le seul paramètre à prendre pour gérer l'eau dans le futur mais également sa qualité.

Coulées de boues, fortes chutes de neige des phénomènes qui ont été identifiés à côté d'autres dans le Plan Communal de Sauvegarde, document

auquel chaque Conseil Municipal a dû réfléchir pour anticiper l'action de la Commune et de ses acteurs en cas de nécessité. Plan Communal de Sauvegarde que nous ne souhaitons pas à avoir à mettre en œuvre mais dans lequel la Réserve Communale de Sécurité Civile qui est en train de rentrer dans une phase opérationnelle trouvera toute sa place, une Réserve Communale de Sécurité Civile que je vous invite à rejoindre pour mettre votre engagement au bénéfice de la population.

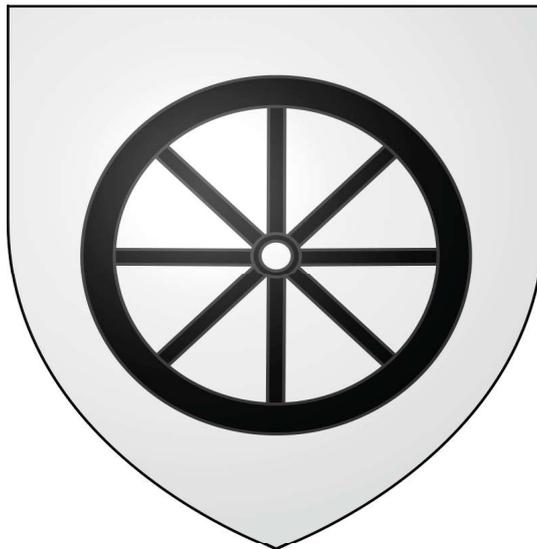
J'utiliserai également les mots « contrasté » et « interrogations » pour évoquer la situation dans le monde et dans notre pays en cette fin d'année. Et si nous nous sentons relativement « impuissants » n'oublions pas que cette situation, ces situations puisqu'il faut bien parler de mondialisation peuvent

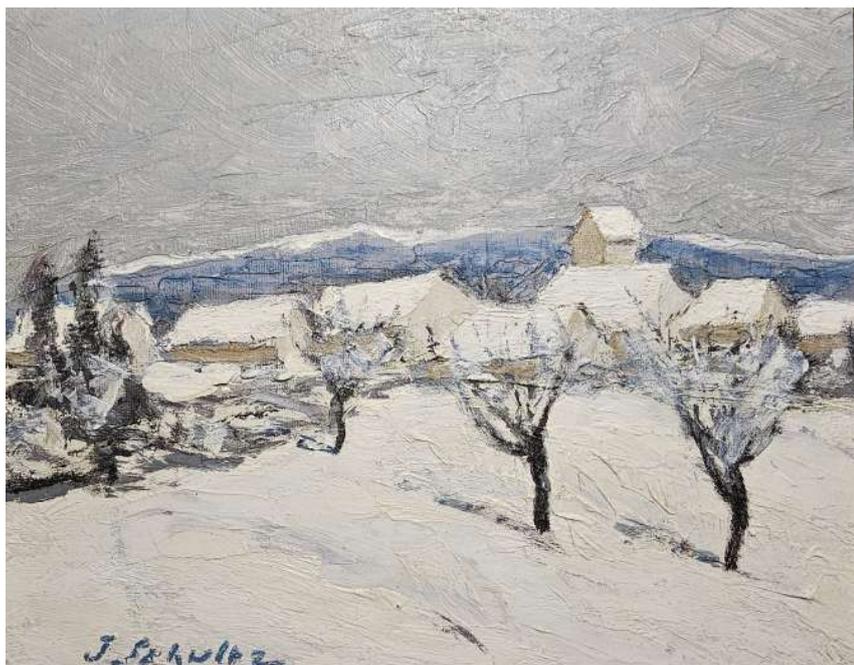
influencer sur notre quotidien.

Les guerres qui perdurent, visibles ou larvées, à côté de toutes les souffrances humaines qu'elles engendrent nous touchent par leurs effets sur le prix de l'énergie, les éventuelles conséquences de blocage de voies maritimes...

Dans notre Pays, en France, les élections programmées, celles moins programmées et les incertitudes et questions qu'elles ont engendrées et engendrent encore, ne seront peut-être pas non plus sans

conséquence sur nos finances communales au moment où l'on évoque des baisses de dotations, de subventions... Des subventions de la part de l'Etat qui nous accompagne, en 2024, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires avec un montant de 15 013.05€ pour la réalisation de l'accessibilité à la Mairie (montant total de l'opération : 50 043.50 € HT), une subvention à hauteur de 54 % soit 21 026 € de la part de la Communauté Européenne d'Alsace pour l'aménagement, cette année, de la Rue des Champs (montant total de l'opération : 40 931.44 € HT), des subventions d'Énergie de Haute Alsace pour le passage de l'Éclairage Public aux LED.





Osons espérer que nos gouvernants, nos élus sénateurs et députés auront assez de Grandeur, de Hauteur d'Esprit et le sens de l'Intérêt Général pour prendre les décisions qui leur apparaîtront les plus sages ! Des décisions que Sénateurs et Députés devront également prendre quand ils débattront de la Loi Zéro Artificialisation Nette (ZAN) qui doit concilier pertes de terres agricoles et sans oublier le nécessaire développement de nos villages et de nos territoires. Une loi qui se déclinera du niveau national au niveau local puisque les Plans Locaux d'urbanisme qui sont en train d'être réfléchis sur notre territoire doivent s'inscrire dans

ses objectifs. Nous ne pouvons que nous féliciter que la Commune ait encore pu finaliser son Plan Local d'Urbanisme qui lui a encore octroyé trois zones d'extension : celle derrière la salle des fêtes verra bientôt, en principe, les premiers coups de pelleuse après la résolution de quelques problèmes techniques, dans celle Rue des Coquelicots l'on voit les premières maisons et dans celle Rue de la Tuilerie portée par la Commune, deux maisons sont en cours de construction et un troisième terrain est sous « promesse de vente ». Félicitons nous également que ce soient souvent de jeunes couples parfois avec enfants qui construisent, des enfants qui pourront profiter, nous l'espérons bientôt d'une éducation et d'un accueil de qualité dans le Pôle Scolaire et Périscolaire d'Oltingue qui passe à sa phase de réalisation.

A côté de ces satisfactions au niveau de notre Commune et de notre environnement proche déjà évoqués, ajoutons celles d'avoir enfin réussi à réhabiliter le Porche de l'Eglise, nos remerciements pour leur soutien au Conseil de Fabrique et au Cercle des Mécènes du Sundgau, celle d'avoir pu régler le problème de sécurité que posait la vétusté du système électrique des cloches de l'église (montant de l'opération : 9 872.40€ HT).....et bien sûr toutes celles que procure le fait de se retrouver d'échanger, d'œuvrer pour l'embellissement et l'attractivité de la Commune lors de la Journée Citoyenne, du Banntag, du Marché de Noël, de Talents d'Ici et d'ailleurs, des manifestations qu'organisent nos associations. Merci à tous pour votre présence, votre engagement et si mes propos ont parfois été « contrastés » lorsque je m'interrogeais sur l'actualité et sur ses éventuelles conséquences sur notre quotidien sachons relativiser et souvenons-nous, au moment où nous célébrons le 80ème anniversaire de la libération du Sundgau et de l'Alsace que les populations de nos villages ont eu à gérer des inquiétudes, voire des angoisses, quant à leur avenir, au sort d'un père, d'un frère, d'un ami bien plus grandes à ce moment-là de l'histoire de notre Alsace, de notre Pays et de notre Continent.

Je vous souhaite à tous une Période de Noël pleine de Sérénité, de Paix, de Retrouvailles et une belle Année 2025 féconde, riche de moments partagés et de petites et grandes satisfactions !

Votre Maire

Jean-Marc METZ

*« L'espoir est contagieux, comme le rire »*



## Repas des Aînés



Cette année, le Maire, Jean-Marc Metz, a présenté ses vœux à la population lors d'une cérémonie qui s'est tenue le 7 janvier, rassemblant de nombreux habitants. Dans son discours, il a abordé les réalisations marquantes de l'année écoulée ainsi que les projets à venir, exprimant sa gratitude pour l'engagement et la solidarité de chacun au service de la commune. Son message a été écouté avec beaucoup d'attention et d'émotion par les participants, rendant ce moment particulièrement chaleureux.



À la suite du discours, un vin d'honneur a été offert pour marquer l'entrée dans la nouvelle année et permettre aux habitants de se retrouver et d'échanger dans une ambiance conviviale.

Comme le veut la tradition, la journée s'est poursuivie avec le repas des aînés, invités par la Commune à se joindre à cet événement. Les convives ont pu déguster un repas raffiné préparé par un traiteur, et servi avec soin par les membres du Conseil Municipal, témoignant de l'attention portée aux plus anciens. Ce moment privilégié, alliant convivialité et partage, a permis de resserrer les liens intergénérationnels qui font la force de notre communauté.



# Talent d'Ici et d'ailleurs



L'exposition Talents d'Ici et d'Ailleurs, qui célèbre désormais ses 16 ans, s'est tenue cette année le 28 avril à la salle des fêtes de Raedersdorf.

Pour cette édition, la municipalité et le Conseil de Fabrique ont de nouveau uni leurs efforts pour organiser cet événement artistique local. Une quinzaine d'exposants de divers horizons ont honoré le public de leur présence, partageant leurs créations uniques. Les visiteurs ont pu admirer des sculptures et assemblages en bois, des pièces de poterie, des livres, des peintures, ainsi que des réalisations minutieuses en tricot, broderie, et dentelle. Les bijoux, ainsi que des pierres précieuses et magnétiques ont également captivé les regards.

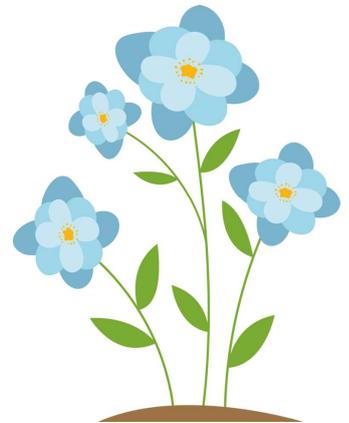
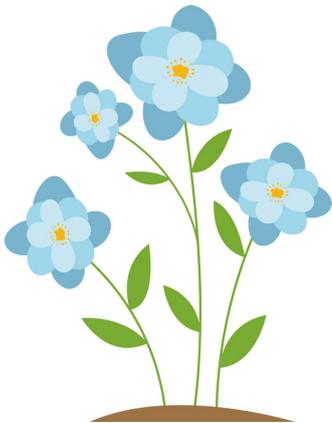
Pour le plaisir des gourmands, les organisateurs avaient préparé des grillades savoureuses. Au courant de l'après-midi, les visiteurs ont pu savourer les délicatesses sucrées apportées par les exposants.



## Liste des Exposants

**René Schaffer** - Décorations bois, **Kevin Munch** - Objets en bois **Maryse Seigneur** - Crochet, **Rocklin Corinne** - Dessinatrice, Autrice, **Sylvie Knittel** - Bijoux, **Maryse Luy** - Couture, **Jocelyne Rueher** - Calligraphie, **Laetitia Jacquin** - Couture, **Jacqueline Eberhart** - Peinture, **Anais Bloch** - Confiture, **Jean-Luc Probst** - Cahntournage, **Sandrine Gross** - Couture, **Cathy WALCH** - Crochet, attrapes rêves, pierres énergie, photos, **Fabricréation** - Couture bébé, **Yollande Gsell** - Peinture Acrylique, **Claude Stehlin** - Objets bois.

## Fleurissement du village



Nous avons le plaisir de vous informer que notre village a une fois de plus été récompensé et a pu garder sa première fleur.

La mise en place de trois éco-jardinières a ravi les habitants du village de la rue d'Oltingue qui ont pu récolter ciboulette, mélisse, haricots, salades, betteraves et tomates, et cela, pour le plus grand plaisir des papilles... et peut-être aussi des papillons...

Grâce à ce succès, nous renouvellerons peut-être l'initiative l'année prochaine, tout en privilégiant les massifs des vivaces déjà installés et leur entretien.

Le thème de la décoration estivale 2025 sera soumis au vote du Conseil Municipal. Il pourra être présenté dans le cadre du prochain concours de la créativité.





Près de 40 habitants se sont mobilisés pour la Journée Citoyenne de ce samedi 25 mai et c'est avec enthousiasme, ardeur et dans la bonne humeur, qu'ils ont œuvré dans les divers ateliers proposés.

Le sentier de découvertes a été nettoyé, des sculptures ont reçu une nouvelle peinture, de nouveaux aménagements ont été réalisés à l'aire de jeux, les travaux de réaménagement du captage des fontaines se sont poursuivis, au niveau des bâtiments communaux le clocher a été nettoyé et le socle du garage où se trouve encore notre alambic communal (eh oui !) a été rebétonné.

N'oublions pas ceux qui ont préparé les jardinières pour le fleurissement estival, ceux qui ont rempli des sacs de sable pour en disposer, si nécessaire, lors des prochaines intempéries mais avec l'espoir de ne pas avoir à s'en servir et bien entendu ceux qui ont géré l'intendance pour que cette matinée de travail puisse se terminer, comme d'habitude, par un moment convivial.

Encore une fois, merci à tous les participants pour cet engagement citoyen.



Journée  
Citoyenne



# Tour d'Alsace 2024



Véritable tremplin professionnel pour de nombreux coureurs cyclistes, le Tour d'Alsace 2024 a profité de sa 21ème édition, pour une fois de plus honorer Raedersdorf de son passage le 25 juillet lors de sa deuxième étape (Riedisheim-Ferrette).

Voici les coureurs en plein effort, sur un tracé difficile, mais néanmoins séduisant, de par la beauté des paysages et des villages traversés. A n'en pas douter, le village aux 156 cigognes en fait partie !



*Merci à Jérémie Meister pour ces belles photos !*

## Forêt

Cette année, la forêt a généreusement profité de la météo pluvieuse. Elle n'a pas subi le stress hydrique à répétition de ces dernières années.



Comme chaque année, toutes les parcelles de la forêt communale ont été ratissées pour récolter les chablis (résineux dépérissant).

La tendance est à la baisse, voire s'améliore, il reste quand même le problème du dépérissement des grands hêtres dans les zones très sèches à surveiller.



-Les coupes de feuillues ont commencé au mois d'octobre dans la parcelle 8 afin de pouvoir mettre en vente les bois le plus rapidement possible. Néanmoins il reste un problème très délicat à gérer, le débardage, vu l'état détrempé des sols.

En 2025 le bois de chauffage sera essentiellement du chêne, du charme et un peu de hêtre.



Il reste un seul point noir dans la gestion de la vente de bois : la problématique ONF énergie qui tarde à venir broyer les bois qu'il a réservés depuis 2022.

Il en résulte un manque de recette non négligeable étant donné que les bûcherons et les services de l'ONF ont déjà été payés.





# Banntag



Malgré le temps incertain du matin près d'une trentaine de personnes se sont retrouvées le dimanche 6 octobre en début d'après-midi devant le hangar communal pour le maintenant traditionnel Banntag du début d'automne.

Bien leur en a pris et c'est presque sous un chaud soleil qu'elles ont pu diriger leurs pas vers le Bannholz pour y découvrir un aspect méconnu de notre forêt communale : une zone de sénescence à savoir quelques hectares de bois laissés à leur évolution naturelle en haut de cette crête rocheuse. A côté de cet aspect, il a aussi été rappelé l'importance de la forêt pour ce qu'elle rapporte encore à la Commune tout en soulignant les difficultés actuelles : importance des chablis qui doivent faire l'objet d'un suivi régulier, problème de commercialisation des bois d'industrie... Autre découverte au cours de cette promenade, les aménagements de voirie communale réalisés au cours de cette année, que ce soit le chemin du Kreutzfeld reprofilé, aménagé, macadamé... pour le rendre moins sensible et moins vulnérable en cas de fortes pluies ou des aménagements plus modestes au niveau du Bannholz et du Neufeld. Une belle après-midi entre prés, champs et forêts qui s'est conclue bien entendu par un moment convivial autour de Wienerli suivis de gâteaux aux saveurs de saison.





# Le traditionnel marché de Noël

Le marché de Noël qui s'est tenu le 1er décembre à la salle des fêtes a une nouvelle fois rencontré un franc succès, attirant un grand nombre de visiteurs.

Les exposants présents ont proposé un large éventail de produits artisanaux comme des bijoux, des créations en bois, des savons, des bougies, de la couture, sans oublier des douceurs sucrées (miel, confitures, bredalas) et autres petites merveilles.

La salle des fêtes a littéralement été plongée dans un univers de parfums gourmands et de trésors scintillants.

Pour la deuxième année consécutive, c'est l'association des carnavaliers Rucki Zucki Clika (dont fait partie Maxime Erbland) qui s'est chargé de la restauration. Au menu, jambon chaud accompagné de ses spaetzlés et légumes. Pour finir le repas sur une note sucrée, les visiteurs ont pu apprécier les différents gâteaux et pâtisseries confectionnés par les exposants. Les enfants n'étaient pas en reste et ont pu se régaler avec de délicieuses crêpes.

Ces derniers ont même eu l'agréable surprise de rencontrer le Saint Nicolas qui leur a distribué des friandises. C'est bien connu, à Raedersdorf il n'y a que des enfants sages.

Un grand merci à Maxime et son équipe pour leur engagement. C'est avec impatience qu'ils attendent la saison carnavalesque pour vous croiser lors des cavalcades.

Enfin, un grand merci aux créateurs locaux qui ont su, une fois de plus, nous plonger dans la magie de Noël et le charme de nos traditions qui nous sont si chères.



## Liste des Exposants

**Bernard Royer** - Crèches, **René Schaffer** - Décorations bois, **Kevin Munch** - Objets en bois **Claude Stehlin** - Bredale **Diring Josiane et Benoît** - Miel, **Christine Schmidlin** - Couronnes et décorations, **Annick Feller** - Couture **Anita Meister** - Bijoux, **Schwob Jean-Marie** - Décorations bois, **Valérie Honvault** - Décorations, **Marie Thérèse Schaffer** - Tricots, **Grimont Judith** - Décorations, **Munch Marie-Laure** - Couture, **Levy Angélique** - Broderie, **Famille Keller** - Gâteaux de Noël, **Association les Perles** - Gâteaux, **Hubert Lorentz** - Bougies recyclées, **Anaïs Bloch** - Confitures, Bocaux de terrines

# AS Raedersdorf



L'EOR, l'entente Oltingue Raedersdorf, continue son ascension.

Notre équipe fanion a dû attendre 3 ans pour réussir à prendre l'ascenseur pour l'étage supérieur et évoluera cette saison en District 2 !

Pour notre équipe seconde, nous espérons qu'elle réussira à suivre notre équipe première. La tâche ne sera pas facile, mais les joueurs, depuis le début de saison, s'en donnent les moyens.

Quant à notre équipe 3, l'objectif est de pouvoir simplement jouer avec comme priorité, le plaisir de se retrouver le dimanche matin.

Dans l'ensemble, nous pouvons être satisfait de l'implication de nos joueurs aux entraînements.

Concernant notre groupement SUNDGAU FOOT, c'est une section jeune qui continue de grandir par son nombre au plus grand plaisir de nos bénévoles, parents, entraîneurs et dirigeants.

Malheureusement, nous manquons cruellement d'éducateurs, et nous faisons appel à toute personne qui souhaiterait nous rejoindre. Quand on se pose la question de devoir refuser des jeunes voulant pratiquer ce sport, parce que nous manquons d'encadrement, c'est attristant ! Nos dirigeants bénévoles s'occupent de vos enfants, mais ils ne sont pas en nombre suffisant et nous avons besoin de votre aide. Pour vous donner un exemple précis, cette année, nos équipes U7 ne feront pas de matchs suite au manque d'encadrants.



Concernant l'Association Sportive de Raedersdorf, pour mon plus grand bonheur, en tant que Président, le comité est quasi identique à celui de la saison dernière.

Nous organisons des manifestations pour continuer à faire vivre notre association. Le mythique « Steak au poivre » qui a lieu chaque année lors du troisième week-end d'août à la salle des fêtes de Raedersdorf. Également notre repas paëlla qui se fera sûrement courant mai-juin et le Spack Oba, notre dernier né en fin d'année.

Nous profitons de ce bulletin municipal pour vous remercier tous, vous qui venez nous soutenir lors de nos différentes manifestations et encourager nos équipes autour du stade. Un grand merci à la commune pour leur soutien tout au long de l'année, un énorme merci à nos bénévoles jeunes et anciens pour l'aide précieuse qu'ils nous ont apportée et merci également à nos précieux donateurs qui se reconnaîtront.

Vous aimez notre club et vous souhaitez nous apporter un coup de pouce ? Vous avez envie de vous engager dans une action bénévole ? Vous souhaitez agir auprès des jeunes générations ? Faites-le nous savoir !

Nous sommes toujours en recherche active de bénévoles que ce soit au sein du comité, pour nos manifestations, pour l'entretien du terrain, l'accompagnement des coaches, l'encadrement sportif l'arbitrage...

Jeune ou ancien, tout le monde est le bienvenu.... Continuons à faire vivre notre association qui se rapproche de son demi-siècle et notre beau village de Raedersdorf !

Sportivement Le Président.

SCIRE'CALABRISOTTO Gaetano, 07 65 16 49 18.

## Conseil de Fabrique

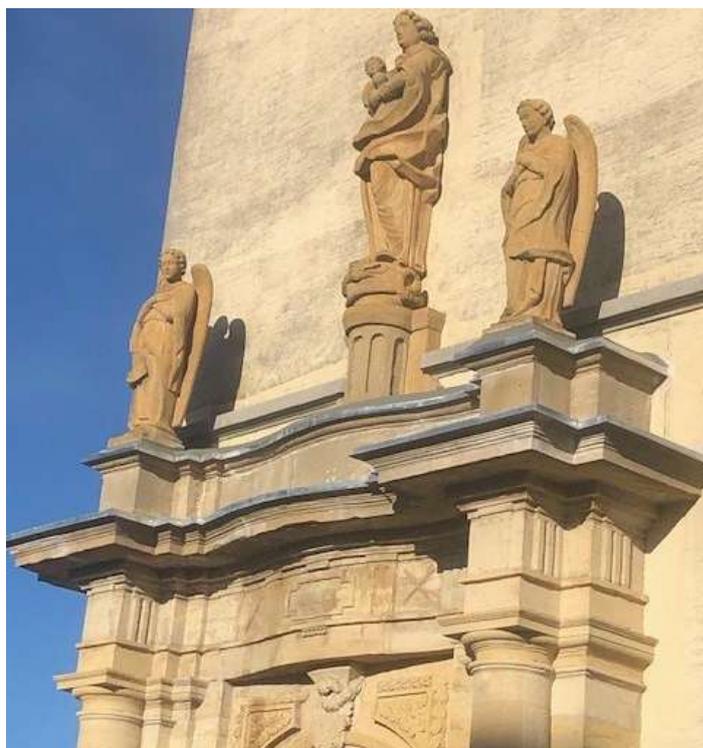


Le conseil de fabrique participe aussi à hauteur de 50% au financement des travaux de restauration et d'étanchéité du porche de l'église.

Encore un grand merci à tous

Le conseil de fabrique remercie tous les généreux donateurs pour leur soutien, cela nous permet de subvenir aux frais de fonctionnement et de chauffage de l'église.

Nous remercions également tous les bénévoles qui participent au nettoyage et au fleurissement de l'église tout au long de l'année.



## Amicale des Anciens Sapeurs-Pompiers

L'amicale des Anciens Sapeurs-Pompiers vous remercie très chaleureusement pour votre participation à notre rituel sanglier à la broche au mois de septembre 2024 qui fut une fois de plus un réel succès auprès de tous.

Nous vous attendons très nombreux l'année prochaine pour remettre le couvert.

Nous vous souhaitons de passer de belles fêtes de fin d'année en famille et vous donnons rendez-vous en 2025!



# Encore une belle année pour le Club des Cigognes !



Après le traditionnel rendez-vous en forêt pour l'Épiphanie, les rendez-vous se sont succédés au cours de l'année. Les « cigognes » ont toujours été nombreuses à répondre présent et ont ainsi pu découvrir le fonctionnement de l'usine hydroélectrique et des écluses du site EDF d'Ottmarsheim, remonter le Rhin, de Bâle à Rheinfelden, tout en déjeunant sur le bateau et visiter la brasserie Feldschlösschen. Cet automne elles ont pu admirer Obernai en petit train et prendre « de la hauteur » au Mont Saint-Odile.

Une année de rencontres et de découvertes qui se termine par l'immanquable repas Carpes Frites qui suit l'Assemblée Générale au mois de novembre et le Repas de Noël qui s'inscrit dans l'attente des Fêtes de Fin d'Année.



**Vous avez 65 ans et plus et souhaitez vivre des moments de découvertes, venez nous rejoindre, le Club des Cigognes de Raedersdorf vous attend !**

# Amicale des Donneurs de Sang Bénévole de RAEDERSDORF

L'EFS fait face toujours aux difficultés récurrentes et pénalise les objectifs qu'il s'était fixés malgré tous les moyens mis en œuvre pour valoriser le don de sang (presse écrite, manifestations diverses, audiovisuel, réseaux sociaux, interventions scolaires,...)

Notre secteur enregistre une quarantaine de donneurs fidèles, ainsi que quelques-uns et unes qui se rendent régulièrement à Mulhouse pour effectuer un don de plasma. Merci à eux pour leur disponibilité et leur engagement. Le plasma est de plus en plus nécessaire pour les enjeux à venir et la fabrication des médicaments indispensables dans le traitement de nombreuses pathologies.

Voici les dates de l'année 2025 :

Les 28 mars et 4 décembre à Winkel, les 3 juillet et 25 septembre à Raedersdorf

L'amicale vous souhaite de belles fêtes de fin d'année avec vos familles et vos proches et présente ses meilleurs vœux de santé, de solidarité, d'écoute et de partage pour l'année 2025. Elle remercie tous ceux qui la soutiennent par leur présence et leurs actions.



## L'Association de Théâtre

L'Elsasser Theater de Raedersdorf a le plaisir de vous annoncer les dates des représentations de sa nouvelle pièce:

Samedi 22 mars à 20h30

Dimanche 23 mars à 15h

Vendredi 28 mars à 20h30

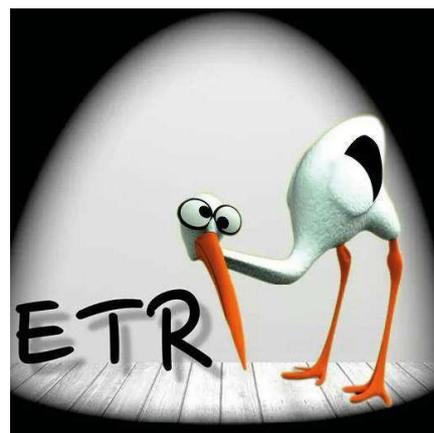
Samedi 29 mars à 20h30

Vendredi 04 avril à 20h30

Samedi 05 avril à 20h30

Réservation au 06.33.93.57.21

Venez nombreux!



## Ils se sont mariés

Nour GHAMMEM et Adrien PASTOR - le 04 Novembre 2024

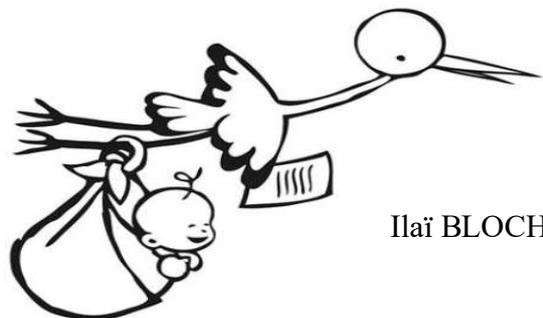
Félicitations aux mariés !



## Les naissances

Ilai BLOCH est le fils de Silia STOCKER et Stéphane BLOCH, né le 19 avril 2024

Félicitations aux parents



## Nous nous souviendrons de

- Georges SCHMITT le 12 décembre 2023
- Erna RINCKER née UNDERFINGER le 12 janvier 2024
- Fernand HELTERLIN le 03 février 2024
- Chantal SANNER née LUTZ le 13 février 2024
- Thérèse MULLER née HUBSCHWERLEN le 10 Mars 2024

Une pensée aux proches



## Ils ont emmenagés

GASSER Gilles, 27 rue de Ferrette

Frédéric DORMOIS, 45 Rue de Ferrette

MOTSCH Marie-Christine, 15 Rue de Ferrette

ZAMONFING Patrick, 22 Rue d'Oltingue

JARDEL Olivier, GRIESMAR Axelle et MULLER Eleanore, 7 Rue de Lutter

MOLL Marilynne, DIETLIN Alicia et DIETLIN Elina, 7 Rue Saint Nicolas

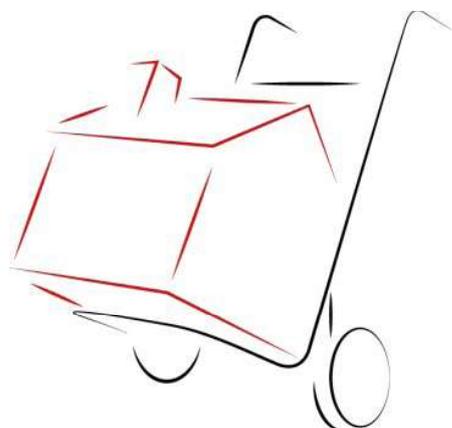
MATHIS Sylvia, 41 Rue de Ferrette

BAYSANG Laure et BAYSANG BISSOUE Zoé, 3 Impasse des Coquelicots

KUENTZ-WAHL Eliane, 2 rue des Merisiers

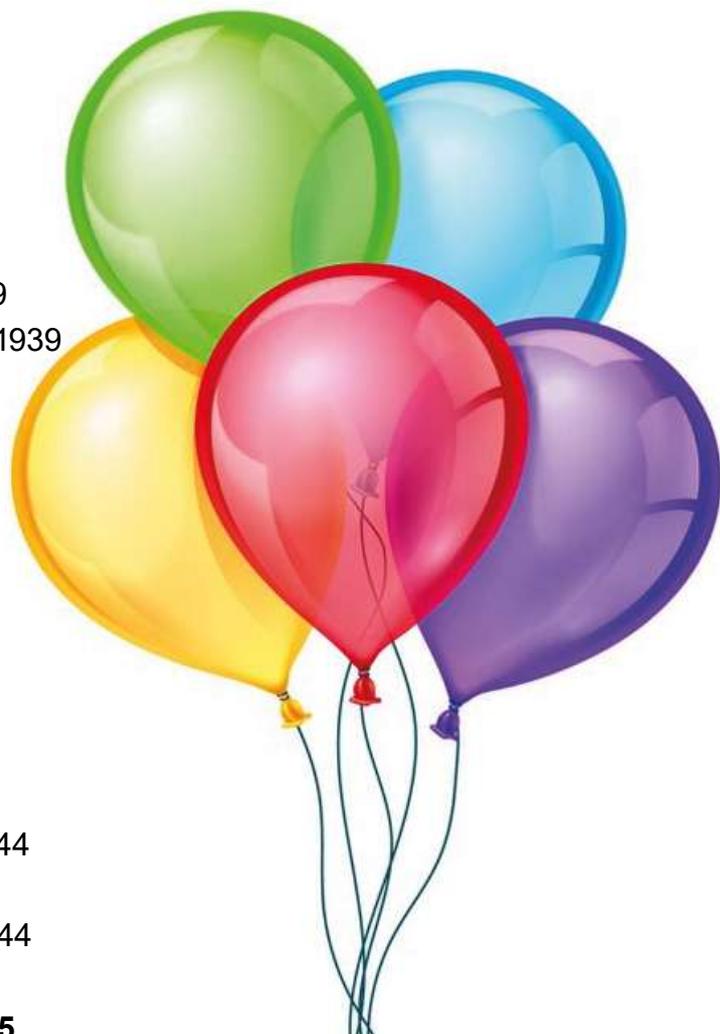
Bienvenue à Raedersdorf

**En cas d'emménagement, n'oubliez pas de venir vous inscrire en Mairie et sur les listes électorales!**



## Les grands anniversaires 2025

Monsieur Rey Louis 104 ans - 30/10/1921  
 Madame Rey Marie-Thérèse 96 ans - 15/10/1929  
 Madame ALLEMANN Marthe 96 ans - 11/11/1929  
 Madame OBRIST Geneviève 93 ans - 05/07/1932  
 Madame STEHLIN Odette 92 ans - 19/05/1933  
 Madame TREIBER Lucienne 91 ans - 19/09/1934  
**Monsieur DREHER Emile 90 ans - 17/03/1935**  
 Madame SCHMITT Denise 88 ans - 21/10/1937  
 Monsieur LORENTZ Michel 87 ans - 27/12/1938  
 Monsieur KRITTER Jean-Pierre 86 ans - 19/07/1939  
 Madame GROSSMANN Jacqueline 86 ans - 23/12/1939  
**Madame LORENTZ Jeanne 85 ans - 20/03/1940**  
**Madame KRITTER Nicole 85 ans - 24/04/1940**  
**Monsieur HOFER Fritz 85 ans - 30/08/1940**  
 Madame PABST Alice 84 ans - 20/04/1941  
 Monsieur STICH Raymond 84 ans - 30/01/1941  
 Madame MEISTER Yvette 83 ans - 16/06/1942  
 Monsieur STEHLIN Robert 83 ans - 12/10/ 1942  
 Monsieur EHMANN Christian 82 ans - 14/08/1943  
 Monsieur SCHMITT François 82 ans - 10/12/1943  
 Monsieur GASSER Bernard 82 ans - 24/12/1943  
 Madame SONTAG Marie-Claire 81 ans - 07/07/1944  
 Monsieur STEHLIN Victor 81 ans - 04/11/1944  
 Monsieur GABRIEL Jean-Pierre 81 ans - 19/12/1944  
**Monsieur SONTAG André 80 ans - 26/05/1945**  
**Monsieur STEHLIN Jean-Paul 80 ans - 24/06/1945**  
**Madame GASSER Lucette 80 ans - 06/10/1945**



## Avancement du projet de pôle scolaire : le PLU en révision et l'architecte désigné

Le projet de pôle scolaire avance à grands pas. Après plusieurs mois de concertation et de préparation, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est en cours de modification pour répondre aux exigences du futur complexe éducatif. Cette étape, essentielle pour le cadre règlementaire va permettre l'intégration du pôle scolaire dans le paysage environnant.

L'architecte, Monsieur HUMBLLOT, chargé de concevoir le pôle scolaire a également été choisi. Le cabinet FACTORY ARCHITECTURE se distingue par son approche environnementale.

En plus d'inclure des solutions durables pour optimiser la performance énergétique du bâtiment, l'architecte prévoit d'utiliser du bois local pour la construction. Ce choix de matériaux réduit l'empreinte carbone et soutient l'économie locale, tout en apportant un caractère chaleureux et naturel au futur pôle scolaire. Cet engagement pour un bâtiment respectueux de l'environnement répond aux valeurs de notre collectivité et aux attentes en matière de développement durable.

Les réunions de travail s'enchaînent entre toutes les parties concernées par la création du pôle scolaire. Architectes, élus, enseignants et bureaux d'études collaborent activement pour affiner chaque détail du projet et garantir sa réussite. Une dynamique collective essentielle pour répondre aux besoins de tous.

Par ailleurs, les demandes de subventions nécessaires à la réalisation du projet seront déposées très prochainement auprès de la sous-préfecture ainsi qu'aux autres organismes. Ces aides permettront de financer une partie des travaux et d'offrir aux enfants de notre regroupement de communes un espace éducatif à la fois fonctionnel, sécurisé et respectueux de l'environnement.



## Pôle scolaire

### Une approche environnementale

Présentation du projet et des axes de travail retenus par le cabinet FACTORY architecture, cabinet qui a été retenu pour la réalisation du pôle scolaire.

1. Organisation et accessibilité : Le projet est centré autour d'un parvis multifonctionnel et intuitif, qui facilite l'orientation et offre un espace sécurisé pour se rassembler et jouer.
  2. Orientation des bâtiments : Disposés autour du parvis comme les pétales d'une fleur, les bâtiments profitent d'une exposition optimale au soleil tout au long de l'année et offrent des vues dégagées sur la nature environnante.
  3. Intégration paysagère : Les constructions sont conçues pour s'intégrer harmonieusement dans l'environnement naturel, créant une atmosphère de parc arboré pour une meilleure qualité de vie.
  4. Prise en compte des usagers : Le projet met l'accent sur l'écoute des besoins de tous les utilisateurs, y compris les enfants et les adultes, dans les phases de conception.
  5. Plan de masse et répartition des bâtiments : Le plan retenu répond à l'ensemble des critères et permet une extension simple, notamment avec l'ajout de deux salles de classe dans l'école élémentaire.
  6. Ecologie et efficacité énergétique : Le projet vise une faible consommation énergétique et de faibles émissions en intégrant divers choix techniques écologiques :
    - o Structures en bois avec isolation renforcée et toitures végétalisées.
    - o Gestion optimale de l'énergie solaire grâce à des débords de toit et une végétation adaptée.
    - o Chauffage géothermique et à copeaux de bois, gestion écologique des eaux de pluie et système de ventilation double flux.
    - o Panneaux solaires photovoltaïques en option sur les toits.
    - o Aménagement paysager en forme de parc.
  7. Vision et objectifs éducatifs : Ce projet va au-delà de simples bâtiments scolaires. Il s'agit d'un écosystème éducatif conçu pour sensibiliser les enfants à l'écologie et offrir un espace propice à leur épanouissement. L'approche didactique et novatrice aspire à promouvoir un changement durable pour un avenir plus respectueux du climat et de la planète.
- En somme, le projet vise à être un modèle de construction durable et éducatif, créant un lieu de vie harmonieux entre les usagers et leur environnement.



# Organisation pédagogique 2024 -2025

## R.P.I. Lutter – Raedersdorf

Organisation pédagogique

Année scolaire 2024-2025

20

JEUNESSE

Lieu d'implantation	Classe / Elèves	L'équipe éducative	Adresse	Horaires des classes
<b>LUTTER</b> (44 élèves)	<b>PS-MS-GS-CP</b> 6 PS + 2 MS + 4 GS + 3 CP + 9 CE1*  = 24 élèves*	<b>MEYER Manon</b> (enseignante)  <b>ROTH Malaurie</b> (ATSEM)	<b>Ecole primaire</b> <b>4, rue de Raedersdorf</b> <b>68480 LUTTER</b>   <b>09.62.16.64.72</b>   <b>ce.0682048G@ac-strasbourg.fr</b>	<b>Entrée et sortie</b> 8h35 – 11h55 13h30 – 16h10
	<b>CE1-CE2- CM1-CM2</b>  9 CE1* + 6 CE2 + 8 CM1 + 7 CM2  = 30 élèves*	<b>GUILLEMANT Fanny</b> (enseignante et directrice)  <b>TROMP Tatiana</b> (décharge de direction 1 jour/mois)		<b>Récréations</b> 10h15-10h30 15h-15h15 (les maternelles bénéficient de 15min supplémentaires lors de chaque récréation)

\* les 9 CE1 seront alternativement dans les classes de Mmes Meyer ou Guillemant.

Directrice : Fanny GUILLEMANT



**JOURNÉE DÉFENSE  
ET CITOYENNETÉ**



**DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT  
DE DÉFENSE !**

**BIENTÔT  
16  
ANS !  
PENSEZ AU  
RECEN-  
SEMENT**



SECRETARIAT GENERAL POUR L'ADMINISTRATION  
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL

### QUI ?

Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

### POURQUOI ?

Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. **L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.**

### COMMENT ?

Deux possibilités s'offrent à vous :

#### PAR INTERNET

- 1 - Créez votre compte sur [www.mon.service-public.fr](http://www.mon.service-public.fr). Vérifiez ensuite que le e-recensement est possible dans votre commune.
- 2 - Munissez-vous des documents numérisés suivants : pièce d'identité et livret de famille.
- 3 - Allez dans la rubrique «catalogue des services», cliquez sur «les démarches», puis, dans la zone «recherche» tapez «recensement citoyen en ligne».
- 4 - Vous n'avez plus qu'à suivre les instructions.

#### À LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE

Munissez-vous des documents suivants :  
pièce d'identité et livret de famille.

**RECRUTEMENTS  
ET CONTACTS  
AU DUS** →

Chefs de projet : QUENTIN POISSOT (98A/COM) • STÉPHANE MAESTRO (98A/OSM) • Directeur artistique / Graphiste : @ PASCAL LIGÉ (98A/COM) • Crédits photographiques : © ESNAD • Impression et façonnage : PBT • POF (98A/SPAC) • JUULIET 2014



[www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc)

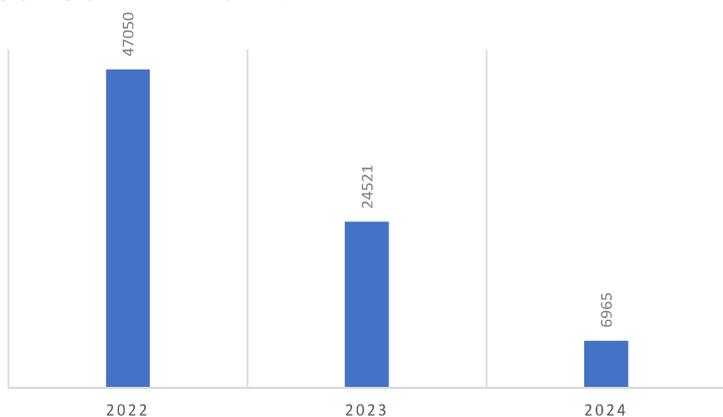


# Eclairage public : passage aux LED et extinction nocturne, quelques chiffres...

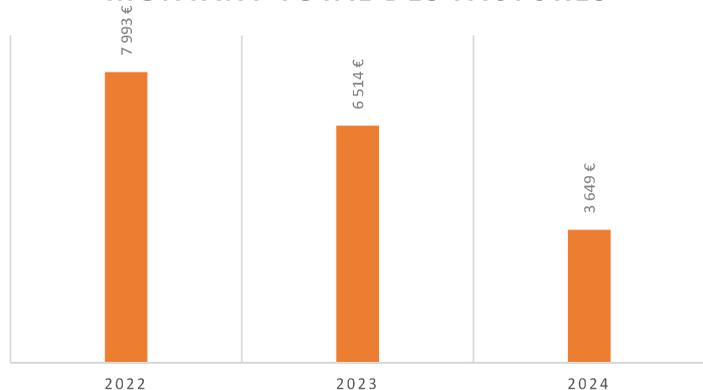
La Commune compte 5 boîtiers commandant l'éclairage public. Ces armoires respectivement situées rue de Ferrette, à la Brochritty, et aux lieux dénommés Calvaire, Réservoir et Village comportent chacun un compteur qui indique la consommation d'électricité par l'éclairage public. Si l'on additionne les consommations indiquées par ces 5 compteurs et les facteurs qui en découlent l'on obtient les chiffres suivant :



## CONSOMMATION EN KW



## MONTANT TOTAL DES FACTURES



On constate donc entre 2022 et 2024 une baisse de 4344 € pour le paiement des factures relatives à l'éclairage public et ce malgré les très fortes hausses du coût de l'énergie liées au conflit en Ukraine et à la situation internationale.

Calcul du retour sur investissement :

Montant des factures payées par la Commune pour le passage aux LED

Montant HT 52 014 €

Montant TTC réellement payé par la Commune suite à une déduction des Certificats d'Economie d'Énergie : 57 724€ TTC

Montant des subventions accordées par Territoire d'Énergie Alsace : 25 383 €, seul les montants HT sont pris en compte pour le calcul de la subvention.

Soit un investissement réel de la Commune d'un montant HT de 26 631 €

Sachant que la Commune bénéficie d'un remboursement partiel de la TVA au titre de FCTVA il s'agit de prendre en compte les chiffres HT pour le calcul du retour sur investissement ce qui donne :

26 631 (montant de l'investissement en HT) : 4344 (gain au niveau des factures d'électricité) = 6,1

Le retour sur investissement se fait donc pratiquement au bout de 6 ans.

## Divers

Accueil > Aménagement du territoire > Autorisation du Droit des Sols > Dématérialisation des demandes d'urbanisme

### DÉMATÉRIALISATION DES DEMANDES D'URBANISME

Il est désormais possible de faire vos demandes de permis ou déclaration préalable directement en ligne sur le site : <https://www.pays-sundgau.fr/>,

Rubrique : Aménagement du sol > Autorisation du Droit des sols > Dématérialisation des demandes d'urbanisme

Le PETR Pays du Sundgau est le centre instructeur des autorisations d'urbanisme délégué pour votre commune. Il est à votre disposition pour vous aider à mener votre projet et identifier les démarches administratives nécessaires.

Pour le joindre :  
Téléphone : 03-89-25-99-15 ; e-mail : [ads@pays-sundgau.fr](mailto:ads@pays-sundgau.fr)

Vous pouvez aussi prendre rendez-vous pour être accompagné dans votre démarche. Ses bureaux sont à Altkirch, bâtiment 3 du quartier Plessier, 39 avenue du 8ème régiment de Hussards



## Battues de chasse



Mercredi 13-11-2024  
Mardi 26-11-2024  
Mardi 10-12-2024  
Mercredi 15-01-2025  
Mercredi 29-01-2025

**Non chasseurs,**  
Prêtez attention aux panneaux mobiles "chasse en cours" indiquant les zones de chasse. Il est conseillé de porter des vêtements visibles et de faire attention aux traversées d'animaux.

## Infos Pratique



### Ramassage des déchets

Nous vous remercions de veiller, chaque semaine, à sortir impérativement vos bacs et sacs la veille au soir du jour de la collecte afin de ne pas être pénalisé si la collecte dans votre commune était avancée, que ce soit pour raison sanitaire, d'intempéries ou liée à un problème technique

L'équipe valorisation des déchets reste à votre disposition pour toute information : **03 89 08 36 24** ou

**bien-trier@cc-sundgau.fr**

Service réseau eau

**03 89 25 36 48**

Tri et Déchets

**03 89 08 36 24**

Questions Urbanisme

**03 89 40 24 24**



**BRIGADE VERTE**  
GARDES CHAMPÊTRES D'ALSACE

92 rue de Mal de Lattre de Tassigny

68360 SOULTZ

**03 89 74 84 04**

Il est impératif de passer par ce numéro sans appeler à Hagenthal-Le-Bas

Service clients particuliers du  
lundi au vendredi de 8h à 17h

**09 70 83 29 70**

Dépannages électricité 24h/24

**09 726 750 68**

**enedis**  
L'ELECTRICITE EN RESEAU



SPA Mulhouse

**03 89 33 19 50**

## Suppression du Réseau Cuivre à partir de fin Janvier 2026

### Qu'est le Réseau Cuivre ?

- C'est un réseau aérien et souterrain de fils en cuivre qui permet depuis plus de 50 ans de communiquer par le téléphone fixe et , ou de recevoir l'Internet haut Débit par le biais d'une connexion ADSL.

### Pourquoi la suppression du réseau Cuivre ?

- Face à l'accélération des usages numériques, aux besoins croissants en connectivité et au déploiement massif de la fibre optique, le Réseau Cuivre a atteint ses limites. Un constat qui a poussé Orange, propriétaire du Réseau Telecom Cuivre à engager progressivement sa fermeture.

### Quels avantages apporte la fibre optique ?

- Un débit plus élevé
- Un meilleur signal, une meilleure communication
- Une connexion possible de plusieurs appareils
- Une garantie de durabilité les réseaux étant d'installation récente

### Comment savoir si je suis encore utilisateur du Réseau Cuivre ?

En vérifiant la connexion de mon téléphone fixe ou de ma box Internet et si la fiche de connexion est de ce type mes connexions utilisent encore le Réseau Cuivre

### Que faire si je suis concerné par la suppression du réseau Cuivre ?

- Je contacte, avant janvier 2026, mon opérateur actuel ou un opérateur de mon choix pour qu'en fonction de mes besoins il me propose une offre sur le réseau fibre si mon logement est éligible à la fibre
- Si mon logement n'est pas éligible à la fibre, je peux basculer vers une solution mobile type 4G Home ou une solution satellitaire

### Les personnes n'utilisant pas Internet mais uniquement un téléphone fixe sont-elles également concernées ?

Oui, même un abonnement de téléphone fixe de base devra faire l'objet d'une connexion à un réseau fibre.



## Besoin d'aide pour vos démarches administratives et numériques du quotidien ?

**FORMATION,  
EMPLOI, RETRAITE**



**SANTÉ**



**ÉTAT CIVIL  
ET FAMILLE**



**JUSTICE**



**BUDGET**



**LOGEMENT, MOBILITÉ  
ET COURRIER**



**PROCHE DE VOUS,**

**PROCHE DE CHEZ VOUS**

Les agents France services vous accueillent et vous accompagnent pour toutes vos démarches du quotidien.

## France services vous permet d'accéder facilement aux services publics :

**Accueil**  
informations  
et orientation



**Accompagnement**  
dans vos démarches  
administratives



**Mise à disposition**  
d'outils informatiques  
et aide à l'utilisation  
des services numériques



### VOS SERVICES À FERRETTE

#### France Services Ferrette

46 rue du Château  
68 480 Ferrette

Tél : 03 67 24 68 04  
Mél : ferrette@france-services.gouv.fr

### HORAIRES D'OUVERTURE

<b>Lundi :</b>	8h - 12h	13h - 16h
<b>Mardi :</b>	9h - 12h	14h - 17h
<b>Mercredi :</b>	8h - 12h	
<b>Jeudi :</b>	9h - 12h	
<b>Vendredi :</b>		13h - 17h

 Plus d'informations dans votre France services  
ou sur [france-services.gouv.fr](https://france-services.gouv.fr)

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE RAEDERSDORF Du Mardi 30 Janvier 2024

---

L'an deux mille vingt-quatre et le trente Janvier, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 22 janvier 2023, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Jean-Marc METZ, le Maire.

**Étaient présents :** BRINGIA Laura, ERBLAND Maxime, ENDERLIN Marilyne, GKIONIS Isabelle, JERMANN Frédéric, METZ Jean-Marc, MONA Raymond, SIESS Ludovic, SCHAFFER René, WELLING Sylvette, TOSCH Christian

**Étaient absents :** BUSCH Samuel, COMPAGNON Cyrille, KEMPF Monique donne procuration à SCHAFFER René, Julien EHRET,

M. METZ Jean-Marc, Le Maire, indique qu'il est 19H30, le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

### Nomination du secrétaire de séance

Le Conseil Municipal de Raedersdorf procède à la nomination du secrétaire de séance.

**Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,**

**DECIDE** de nommer Mme WELLING Sylvette comme secrétaire de séance.

### Approbation du compte-rendu du 14 décembre 2023

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 14 Décembre 2023 dont une copie a été adressée à l'ensemble des membres, est soumis à approbation.

**Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré à,  
Pour 12 voix, Abstention 0 voix, Contre 0 voix.**

**DECIDE** d'approuver le Compte-Rendu de la séance du 14 Décembre 2023.

### **1. Approbation du CA 2023 et du CG 2023**

**DEL01-2024**

Monsieur le Maire présente les résultats du Compte Administratif 2023 et rappelle que le Compte de Gestion est identique au CA :

	Fonctionnement		Investissement
Dépenses	448 360, 88	Dépenses	206 416,79
Recettes	433 862, 19	Recettes	23 181, 85
Excédent		Excédent	
Déficit	14 498. 69	Déficit	183 234. 94

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023,  
Une conseillère demande quelques précisions notamment au sujet du montant des dépenses de combustibles. Le Maire explique que la ventilation peut être différente entre les deux lignes de comptabilité

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

**Le Conseil municipal,**  
**Après en avoir délibéré à,**  
**Pour 11 voix**

**DECIDE** d'approuver le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2023.

M. Le Maire quitte la salle, M. Schaffer, 1er adjoint demande l'approbation du Compte Administratif

**Le Conseil municipal,**  
**Après en avoir délibéré à,**  
**Pour 11 voix**

Le Conseil Municipal décide d'approuver le Compte Administratif 2023.

## **2. Affectation du résultat**

**DEL02-2024**

Après l'approbation du Compte Administratif 2023, il y a lieu de procéder à l'affectation définitive des résultats conformes aux résultats des comptes de gestion du trésorier.

Il est donc proposé d'affecter définitivement les résultats constatés au Compte Administratif 2023 du Budget Primitif.

**001** Déficit d'investissement : 183 234. 94 €

**002** Déficit de fonctionnement : 14 498. 69 €

**Le Conseil municipal,**  
**Après en avoir délibéré à,**  
**Pour 12 voix**

**DÉCIDE** d'adopter définitivement l'affectation des résultats 2023 au Budget Primitif 2024 comme présenté ci-dessus.

## **3. Approbation du CA 2023 et du CG 2023 du Budget Lotissement**

**DEL03-2024**

Monsieur le Maire présente les résultats du Compte Administratif du budget annexe du lotissement et rappelle que le Compte de Gestion est identique au CA :

	Fonctionnement		Investissement
Dépenses	111 698.83	Dépenses	110 363.59
Recettes	111 698.83	Recettes	180 000
Excédent	0	Excédent	69 636.41
Déficit	0	Déficit	0

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023,  
Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

**Le Conseil municipal,**  
**Après en avoir délibéré à,**  
**Pour 12 voix**

**DECIDE** d'approuver le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2023.

M. Le Maire quitte la salle, M. Schaffer, 1er adjoint demande l'approbation du Compte Administratif

**Le Conseil municipal,**  
**Après en avoir délibéré à,**  
**Pour 11 voix**

Le Conseil Municipal décide d'approuver le Compte Administratif 2023.

**4. Affectation du résultat du budget annexe du lotissement DEL04-2024**

Après l'approbation du Compte Administratif 2023, il y a lieu de procéder à l'affectation définitive des résultats conformes aux résultats des comptes de gestion du trésorier.

Il est donc proposé d'affecter définitivement les résultats constatés au Compte Administratif 2023 du Budget Primitif.

002 excédent de fonctionnement : 0 €

001 excédent d'investissement : 69 636.41 €

**Le Conseil municipal,**  
**Après en avoir délibéré à,**  
**Pour 11 voix**

**DÉCIDE** d'adopter définitivement l'affectation des résultats 2023 au Budget Primitif 2024 comme présenté ci-dessus.

**5. Autorisation et délégation de signature concernant DEL05-2024  
l'achat d'un terrain rue de la Tuilerie**

Dans le cadre de la vente d'un terrain de construction aux époux TOSCH au niveau du Lotissement Rue de la Tuilerie Monsieur le Maire explique que la commune doit procéder à un échange de terrain entre la Commune et les époux TOSCH pour aboutir à des parcelles rectangulaires. Le Notaire considérant que cet échange équivalant à une vente entre les deux parties, une délibération autorisant la Commune représentée par son Maire à acquérir la parcelle des époux TOSCH doit être prise.

Afin de conclure cette opération, il convient de donner délégation de signature à monsieur le Maire pour tout acte ci-référent.

Monsieur TOSCH quitte la salle

**Le Conseil municipal,**  
**Après en avoir délibéré à,**  
**Pour 12 voix**

**DECIDE** d'autoriser et de donner délégation de signature à monsieur le Maire concernant tout acte relatif à l'achat des terrains de Monsieur TOSCH du lotissement « Rue de la Tuilerie ».

**6. Approbation des nouveaux partenaires de chasse DEL06-2024  
proposés par l'association de chasse de Raedersdorf**

Monsieur MEISTER Morand, nouveau Président de l'Association de Chasse de Raedersdorf, a sollicité l'avis de la commune quant à la nomination des nouveaux permissionnaires suite à l'adjudication de la chasse.

- Meury Andreas
- Meury Reto Albert
- Reto Renz
- Hans Ulrich Anton
- Blattler Markus

Les pièces justificatives étant complètes et les conditions du cahier des charges respectées,

**Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré à,  
Pour 12 voix,**

**DECIDE** d'agréer les nouveaux permissionnaires qui deviennent donc partenaires de chasse de l'Association de Chasse de Raedersdorf.

### **7. Adhésion CNAS**

Le maire invite le conseil municipal à se prononcer sur la mise en place de prestations sociales pour le personnel communal.

**Considérant l'Article 70 de la loi N° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale selon lequel :** « l'assemblée délibérante de chaque collectivité territoriale ou le conseil d'administration d'un établissement public local détermine le type des actions et le montant des dépenses qu'il entend engager pour la réalisation des prestations prévues à l'article 9 de la loi N° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre ».

**Considérant l'Article 71 de la loi N° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale** qui vient compléter la liste des dépenses obligatoires fixée par le code général des collectivités territoriales en prévoyant que les dépenses afférentes aux prestations sociales ont un caractère obligatoire pour les communes, les conseils départementaux et les conseils régionaux...

**Considérant l'Article 25 de la loi N° 2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale :** les collectivités locales et leurs établissements publics peuvent confier à titre exclusif la gestion de tout ou partie des prestations dont bénéficient les agents à des organismes à but non lucratif ou à des associations nationales ou locales régies par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association.

Après une analyse des différentes possibilités de mise en œuvre d'une Action Sociale de qualité et répondant aux différents besoins que les personnels pourraient rencontrer, tout en contenant la dépense dans une limite compatible avec les possibilités du budget,

**Le Conseil municipal,  
DECIDE de surseoir**

**Une conseillère propose d'adhérer plutôt à CE+ dont la cotisation est moins élevée. La décision est remise afin de prendre le temps de comparer les deux offres.**

### **8. Acceptation de la charte de l'accompagnatrice de Bus**

Le Maire fait lecture de la charte de l'accompagnateur et de la convention du transport scolaire entre la Région Grand EST et le RPI.

Les différents articles ainsi expliqués apportent les informations nécessaires en termes de financement par la Région pour le transport matin et soir mais, également pour la participation concernant l'accompagnatrice du bus.

**Vu** la loi n°2015-991 du 07 août 2015 dite « loi NOTRE », article 15, la Région devient Autorité Organisatrice

**Vu** l'article L.3111-1 du Code des transports du 1er septembre 2017 en matière de services de transport scolaire.

**Vu** l'adoption d'un règlement de transport scolaire adopté le 28 mars 2019, compléter le 20 juin 2019.

**Vu** la Convention cadre de partenariat relative à la prise en compte du transport méridien dans la desserte de transport scolaire de la Région Grand EST et le RPI.

**Vu** la Charte de l'accompagnateur définissant les missions de l'accompagnateur ainsi que les modalités financières d'accompagnement de ce dispositif par la Région Grand EST.

Le Maire après avoir lu les deux documents et dans l'intérêt de la collaboration avec la Région Grand EST pour le transport scolaire demande l'approbation des points abordés dans la charte de l'accompagnateur et dans la convention de partenariat avec la Région Grand EST.

**Le Conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré à,**

**Pour 12 voix**

**DECIDE : d'approuver** les deux documents et autorise Maire à signer et à appliquer les termes de la convention et de la charte.

## **9. Urbanisme**

### **Demande de M. BLOCH Stéphane pour le déplacement ou l'aliénation d'un sentier communal**

Pour pouvoir agrandir sa maison sise Rue de Lutter M. BLOCH Stéphane souhaite acquérir la parcelle voisine vers le village, parcelle qui est traversée par un sentier communal cadastré empêchant en l'état toute construction.

A cette fin, M. BLOCH s'est tourné vers la Commune pour voir les conditions d'une aliénation de ce sentier : vente ou suppression.

Répondre à cette requête semble difficile sous peine de créer un précédent pour d'autres sentiers qui existent encore. Une solution qui serait envisageable et qui a déjà été mise en œuvre serait le déplacement aux frais du demandeur du sentier en limite de propriété.

### **Divers**

Monsieur le Maire informe les conseillers des demandes et avancements des dossiers d'urbanisme (tableau consultable en Mairie).

Monsieur le Maire informe également les conseillers de son prochain rendez-vous chez le notaire pour signer le compromis de vente d'un des terrains rue de la tuilerie.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, M. Jean-Marc METZ, Le Maire lève la séance 22h00.

Le secrétaire  
WELLING Sylvette



Le Maire,  
Jean-Marc METZ



# COMPTE RENDU

## DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE RAEDERSDORF

### Du Lundi 25 Mars 2024

33

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq Mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 19 Mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Jean-Marc METZ, le Maire.

**Étaient présents :** COMPAGNON Cyrille, ERBLAND Maxime, ENDERLIN Marilyne, JERMANN Frédéric, KEMPF Monique, METZ Jean-Marc, MONA Raymond, SIESS Ludovic, SCHAFFER René, TOSCH Christian

**Étaient absents :** BUSCH Samuel, BRINGIA Laura, GKIONIS Isabelle donne procuration à METZ Jean-Marc, Julien EHRET, WELLING Sylvette donne procuration à SCHAFFER René.

M. METZ Jean-Marc, Le Maire, indique qu'il est 19H30, le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

#### **Nomination du secrétaire de séance**

Le Conseil Municipal de Raedersdorf procède à la nomination du secrétaire de séance.

**Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,**

**DECIDE** de nommer Mme ABT Elodie comme secrétaire de séance.

#### **Approbation du compte-rendu du 30 janvier 2024**

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 30 janvier 2024 dont une copie a été adressée à l'ensemble des membres, est soumis à approbation.

**Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré à,  
Pour 11 voix, Abstention 0 voix, Contre 0 voix.**

**DECIDE** d'approuver le Compte-Rendu de la séance du 30 janvier 2023.

#### **1. Dissolution du SIAS – Répartition de l'actif et des résultats**      **DEL07-2024**

Monsieur le Maire rappelle que suite à la dissolution du SIAS, et de la création du RPI de façon transitoire entre Lutter et Raedersdorf le temps de la construction du nouveau pôle scolaire et que suite à l'établissement du certificat administratif du 18-01-2024, un seul bien reste répertorié au niveau de l'actif du SIAS, le vidéo projecteur et tableau numérique pour un montant de 2007,60 €.

Ce bien est actuellement installé sur l'école de Lutter et restera affecté à la commune de Lutter.

Par ailleurs, 6 factures ont été prises en charge par le SIAS à partir de la rentrée 2023-2024 mais ne concernent que les communes de Lutter et Raedersdorf,

DATE	N° MANDAT	TIERS	MONTANT
21/08/2023	248	ELLENBACH	598,02
10/07/2023	205	JVS	480
10/07/2024	204	BRUNEAU	84,77
06/07/2024	199	ELLENBACH	202,62
06/07/2023	198	ACCES EDITIONS	239
03/07/2023	190	SAS GENERATION 5	86,2

Le montant total de 1690,61 € devra être imputé aux deux communes de Lutter et Raedersdorf

La clé de répartition choisie par M. Le Président et les membres du Bureau reste la même que celle de tous les décomptes et plus exactement 50% du montant par rapport au nombre d'habitants et 50 % par rapport au nombre d'élèves de la commune concernée.

<b>Dernière rentrée 2022/2023 les éléments à prendre en compte</b>			
		<b>NB Hab.</b>	<b>NB élèves</b>
KIFFIS		252	6
LUTTER		288	16
RAEDERSDORF		521	26
SONDERSDORF		324	13

**Le Conseil municipal,**  
**Après en avoir délibéré à,**  
**Pour 11 voix, Abstention 0 voix, Contre 0 voix.**

**DECIDE** d'approuver la répartition de l'actif et des résultats suite à la dissolution du SIAS

## **2. Acceptation des nouveaux locataires de l'appartement communal DEL08-2024**

Suite au départ de M. LIDIN, locataire précédent, il a été fait un appel à candidature de location par le biais du site « Le Bon Coin ». Un couple, M. JARDEL Olivier et Mme GRIESSMAR Axelle ayant fait acte de candidature il est proposé de donner suite à leur demande pour un loyer mensuel de 550 € et des charges d'un montant mensuel de 120 €.

Pour précision,

- Le loyer est augmenté chaque année de l'augmentation de l'indice du coût de la construction et ne peut être augmenté de manière conséquente entre deux locations que si le bailleur justifie de travaux importants entre la sortie des anciens locataires et l'arrivée des nouveaux ce qui n'est pas le cas.
- Les charges font l'objet d'une répartition annuelle au prorata des surfaces occupées, les appartements ne disposant pas pour l'instant de compteurs permettant de calculer leur consommation énergétique au réel. A savoir également que le diagnostic thermique obligatoire en cas de relocation a classé le bâtiment en catégorie F.
- Le bail sera signé pour une durée de 2 ans renouvelable.

**Le Conseil municipal,**  
**Après en avoir délibéré à,**  
**Pour 11 voix, Abstention 0 voix, Contre 0 voix.**

**DECIDE** d'accepter les nouveaux locataires et d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à la location.

## **3. Zone d'accélération énergétique : consultation du public**

Suite à la transmission à la Préfecture de délibération du Conseil Municipal du 14.12.2023, il est demandé à la Commune avant validation et comme le prévoient les textes d'organiser la consultation du public.

L'organisation de cette consultation étant laissée aux Communes, il est proposé de mettre le texte voté à l'affichage et sur le site internet de la Commune avec possibilité pour le public de s'exprimer éventuellement (avec une date butoir) quant à ces documents soit par retour de mail soit en faisant part de ses observations dans un registre qui sera ouvert à la Mairie pendant les heures de secrétariat.

Un Conseiller propose également de faire un avis à la population afin d'informer l'ensemble des habitants de cette consultation.

**Le Conseil municipal,**  
**Après en avoir délibéré à,**  
**Pour 11 voix, Abstention 0 voix, Contre 0 voix.**

**4. Vote des taux d'imposition 2024**

**DEL09-2024**

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts, Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux en vigueur en 2023 sachant que les bases des valeurs locatives qui déterminent le montant de la taxe foncière sont revalorisées de 3,8 % par l'Etat en 2024.

**Le Conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré à,**

**Pour 11 voix, Abstention 0 voix, Contre 0 voix.**

**DECIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 25.17 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 30.34 %
- taxe d'habitation pour les résidences secondaire : 13.88 %

**CHARGE** Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

**5. Vote des subventions**

**DEL10-2024**

La commune apporte son soutien financier à de nombreuses associations pour les aider à pérenniser et à développer leurs activités, à mener des projets, mettre en place de nouvelles actions ou événements.

Monsieur le Maire propose d'attribuer les subventions ainsi :

<b>ASSOCIATIONS LOCALES</b>	<b>MONTANT DE LA SUBVENTION</b>
ASR RAEDERSDORF	230.00 + 2 000.00 (subvention éclairage)
AMICALE DE PÊCHE	80.00
ASSOCIATION HIVER ETE SUNDGAU	80.00
CLUB DES CIGOGNES	80.00
AMICALE DES SAPEURS –POMPIERS	80.00
ELSASSER THEATER	80.00
PEPS ET FORME	80.00
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	80.00
LA CHORALE DE RAEDERSDORF	80.00
LES PERLES	80.00
<b>AUTRES ORGANISMES</b>	<b>MONTANT DE LA SUBVENTION</b>
MUSIQUE ET CULTURE	60.00
LES AMIS DE LUPPACH	150.00
AMAELLES	APAMAD : 168.00
(Appel subventions 2024)	APALIB : 407.00
SAINT MORAND ALTKIRCH	150.00
ASSOCIATION PART'AGE (Ehpad Waldighoffen – Seppois)	150.00
PREVENTION ROUTIERE	60.00
CARITAS FERRETTE	150.00
<b>TOTAL</b>	<b>4245.00</b>

36 La subvention foot est renouvelée mais compte tenu du fait que les lampes sont allumées sur le terrain à des heures où la lumière du jour est suffisante et pas forcément éteintes de suite après utilisation, le Conseil demande à cette association d'améliorer ce point.

**Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré à,  
Pour 11 voix**

**DÉCIDE** d'approuver les subventions aux associations proposées ci-dessus.

#### **6. Urbanisme : avancement des dossiers**

Monsieur le Maire évoque les nouvelles demandes d'urbanisme arrivées après le dernier conseil.

Il indique également que le mercredi 27 mars un acte de vente pour un terrain du lotissement de la rue de la Tuilerie sera signé chez le notaire.

Monsieur le Maire explique que la demande d'urbanisme pour l'accessibilité de la Mairie a été refusée suite à l'absence d'une demande de dérogation dans le but de mettre un ascenseur plutôt qu'une rampe. Un nouveau dossier avec une demande de dérogation sera notifié avec les arguments suivants :

- La création d'une rampe condamnerait un des accès à la cour ce qui empêcherait la circulation à sens unique de camions de livraison de combustibles
  - o Elle rendrait plus difficile par ailleurs circulation des véhicules et la création de places de parking nécessaires lorsque la future salle de réunion envisagée dans le bâtiment arrière sera opérationnelle.

#### **Divers**

Monsieur le Maire fait part du courrier du Conseil d'Etat qui notifie à la Commune que le Conseil d'Etat ne juge pas recevable le recours déposé par le Groupement de Coopération Médico-Social d'Accueil Familiale du Haut-Rhin par rapport à la Décision en appel du Tribunal Administratif de Nancy.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, M. Jean-Marc METZ, Le Maire lève la séance 20h05.

Le secrétaire  
ABT Elodie

Le Maire,  
Jean-Marc METZ



# COMPTE RENDU

## DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE RAEDERSDORF

### Du Lundi 08 Avril 2024

---

37

L'an deux mille vingt-quatre et le huit avril, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 02 avril 2024, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Jean-Marc METZ, le Maire.

**Étaient présents :** COMPAGNON Cyrille, ERBLAND Maxime, ENDERLIN Marilyne, GKIONIS Isabelle, KEMPF Monique, METZ Jean-Marc, SIESS Ludovic, SCHAFFER René, TOSCH Christian

**Étaient absents :** BUSCH Samuel, BRINGIA Laura, JERMANN Frédéric donne procuration à Marilyne ENDERLIN, Julien EHRET, MONA Raymond donne procuration à Jean-Marc METZ, WELLING Sylvette

M. METZ Jean-Marc, Le Maire, indique qu'il est 19H30, le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

#### Nomination du secrétaire de séance

Le Conseil Municipal de Raedersdorf procède à la nomination du secrétaire de séance.

**Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,**

**DECIDE** de nommer Mme ABT Elodie comme secrétaire de séance.

#### Approbation du compte-rendu du 25 mars 2024.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 25 mars 2024 dont une copie a été adressée à l'ensemble des membres, est soumis à approbation.

**Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré à,  
Pour 11 voix, Abstention 0 voix, Contre 0 voix.**

**DECIDE** d'approuver le Compte-Rendu de la séance du 25 mars 2024.

#### **1. Fêtes et cérémonies**

DEL11-2024

Vu l'article D 1617-19 du code général des collectivités territoriales, et après avoir consulté Madame la trésorière principale du SGC d'Altkirch, il est désormais demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption, par le conseil municipal, d'une délibération pour la durée totale du mandat, précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 623 « Publicité, publications, relations publiques », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire,

Monsieur Le Maire propose, de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 623 « Publicité, publications, relations publiques » :

- D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, les décorations de Noël, les illuminations de fin d'année, les jouets, les friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, les repas des aînés ;
- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles, présents et les éventuels frais d'insertion liés à divers événements comme : mariages, décès, naissances, anniversaires, rencontres sportives, culturelles, militaires et réceptions officielles ;

- 38 Vu l'article L. 5212-24 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu la délibération du Comité Syndical du 13 février 2024 fixant la clé de répartition à utiliser pour effectuer le reversement aux communes ;

Le Maire expose, que sur délibérations concordantes de son Conseil municipal et du Comité Syndical, l'article L. 5212-24 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à TEA de se substituer aux communes pour la perception de la TICFE et pour le reversement de cette dernière aux communes.

TEA reversera 99% de la taxe perçue aux communes membres sur la base de la clé de répartition suivante : versement en année N au prorata de l'année N-1 des consommations des gammes tarifaires inférieures à 250kVA.

Le Maire propose au Conseil municipal de délibérer sur cette disposition et précise qu'elle demeure valable tant que la commune ne rapporte pas sa délibération par une nouvelle décision contraire.

**Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré à,  
Pour 11 voix**

**APPROUVE** les modalités de reversement par TEA de la TICFE telles qu'exposées ci-dessus.

La présente délibération sera adressée à M. le Préfet, sous couvert de M. le Sous-Préfet, et au Président de TEA qui en informera les collectivités membres.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

## **5. Travaux Forestiers 2024**

DEL15-2024

Monsieur le Maire évoque les devis envoyés aux conseillers précédemment par mail.

Ces devis concernent à la fois :

- Les travaux d'entretien au niveau de certaines parcelles, de certains chemins et la création d'une piste forestière pour permettre l'exploitation des bois
- Les frais de suivi par l'ONF
  - o Des travaux listés plus haut
  - o Des travaux d'abattage, de débardage, de façonnage des bois qui sont ou seront coupés en 2024

**Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré à,  
Pour 11 voix**

**APPROUVE les travaux forestiers 2024**

## **6. Divers**

Une conseillère informe que les bureaux de vote des Elections Européennes seront ouverts jusqu'à 18h.

Un conseiller propose qu'un moment convivial « repas, sortie... » entre conseillers, adjoints et Maire puisse être envisagé.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, M. Jean-Marc METZ, Le Maire lève la séance 20h15.

Le secrétaire  
ABT Elodie



Le Maire,  
Jean-Marc METZ



# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE RAEDERSDORF Du Lundi 13 Mai 2024

---

L'an deux mille vingt-quatre et le treize mai 2024, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 07 mai 2024, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Jean-Marc METZ, le Maire.

**Étaient présents :** ERBLAND Maxime, ENDERLIN Marilyne, GKIONIS Isabelle, JERMANN Frédéric, KEMPF Monique, METZ Jean-Marc, MONA Raymond, SIESS Ludovic, SCHAFFER René, TOSCH Christian

**Étaient absents :** BUSCH Samuel, BRINGIA Laura, COMPAGNON Cyrille, Julien EHRET, WELLING Sylvette

M. METZ Jean-Marc, Le Maire, indique qu'il est 19H30, le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

### Nomination du secrétaire de séance

Le Conseil Municipal de Raedersdorf procède à la nomination du secrétaire de séance.

**Le Conseil municipal,**  
**Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,**  
**DECIDE** de nommer Mme ABT Elodie comme secrétaire de séance.

### Approbation du compte-rendu du 08 Avril 2024

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 08 avril 2024 dont une copie a été adressée à l'ensemble des membres, est soumis à approbation.

**Le Conseil municipal,**  
**Après en avoir délibéré à,**  
**Pour 09 voix, Abstention 0 voix, Contre 0 voix.**  
**DECIDE** d'approuver le Compte-Rendu de la séance du 08 avril 2024

### 1. **Acceptation des devis ROKEMAN pour l'aménagement du chemin de la Rue des Champs** **DEL16-2024**

Arrivée de Monsieur ERBLAND Maxime à 19h35

Monsieur le Maire rappelle que lors de la préparation du Budget et de son vote le principe des futurs travaux sur le chemin communal prolongeant la Rue des Champs avait été présenté et validé.

Pour rappel ce projet vise à réaménager totalement la voie de roulage par pose d'enrobé mais surtout à réaliser des aménagements de sécurité pour parer à toute coulée de boue et autre événement météorologique qui pourrait survenir ce chemin étant en pente et bordé par des terres cultivées.

Le Conseil Municipal avait fait le choix de retenir l'entreprise Rokemann avec deux devis : un devis de 9 093.60 € TTC pour les travaux de préparation et de fourniture de matériaux (concassé) pour « recharger le chemin » un montant de 37 630.80 € TTC pour la pose de l'enrobé.

Monsieur le Maire propose donc d'acter cette décision officiellement.

**Le Conseil municipal,**  
**Après en avoir délibéré à,**

**Pour 10 voix, Abstention 0 voix, Contre 0 voix.**

**DECIDE** de retenir l'entreprise ROKEMAN pour les travaux sur le chemin communal prolongeant la Rue des Champs.

**2. Délégation d'admission en non-valeur**

**DEL17-2024**

L'admission en non-valeur est une mesure d'apurement budgétaire et comptable des créances irrécouvrables, qui relève des assemblées délibérantes.

La notion d'irrécouvrabilité étant définie par l'article R 276-2 du livre des procédures fiscales.

Afin d'en fluidifier la mise en œuvre, l'article 173 de la loi du 21 février 2022 permet aux assemblées de déléguer l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables de faible montant aux exécutifs des communes en deçà du seuil de 100 euros ( conformément au décret n° 2023-523 du 29 juin 2023).

Concernant les modalités d'exercice de cette délégation, la décision d'admission en non-valeur par l'exécutif s'effectue par arrêté et une délibération relative à la délégation devra être produite.

**Le Conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré à,**

**Pour 10 voix, Abstention 0 voix, Contre 0 voix.**

**DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à admettre des non-valeurs dans la limite de 100€ pendant l'intégralité de son mandat.

**3. Décision budgétaire modificative : acceptation des retours budgétaires de la dissolution du SIAS**

**DEL18-2024**

Monsieur le Maire indique que lors de l'élaboration du budget, le remboursement concernant la dissolution du SIAS n'a pas été inscrit dans les recettes d'investissement ainsi que de fonctionnement. Il est donc demandé par la trésorerie de prévoir :

- 11 143.80 € au 002 (Résultat de fonctionnement)
- 44.59 € au 001 (Résultat d'investissement)

**Le Conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré à,**

**Pour 10 voix, Abstention 0 voix, Contre 0 voix.**

**APPROUVE** la décision modificative

**4. Annule et remplace DEL05-2024 : Autorisation et délégation de signature concernant l'achat d'un terrain rue de la Tuilerie**

**DEL19-2024**

Dans le cadre de la vente d'un terrain de construction aux époux TOSCH au niveau du Lotissement Rue de la Tuilerie Monsieur le Maire explique que la commune doit procéder à un échange de terrain entre la Commune (Parcelles N° 144 et 145 Section 17) et les époux TOSCH pour aboutir à des parcelles rectangulaires. Le Notaire considérant que cet échange équivalant à une vente entre les deux parties, une délibération autorisant la Commune représentée par son Maire à acquérir la parcelle des époux TOSCH doit être prise.

Afin de conclure cette opération, il convient de donner délégation de signature à monsieur le Maire pour tout acte ci-référent.

La commune échange :

Section	N°	Lieudit	Surface	Nature
17	144/17	GROSSRITTY	00 ha 04 a 49 ca	PRES
17	145/17	GROSSRITTY	00 ha 01 a 95 ca	PRES

Total surface : 00 ha 06 a 44 ca

En contre échange :

Section	N°	Lieudit	Surface	Nature
1	562/306	GROSSRITTY	00 ha 01 a 20 ca	PRES

Monsieur TOSCH quitte la salle

**Le Conseil municipal,**  
**Après en avoir délibéré à,**  
**Pour 10 voix**

**DECIDE** d'autoriser et de donner délégation de signature à monsieur le Maire concernant tout acte relatif à l'achat des terrains de Monsieur TOSCH du lotissement « Rue de la Tuilerie ».

Concernant la vente du lot 4, Vu la délibération fixant le prix de vente à l'are des terrains du lotissement « Rue de la Tuilerie », il convient de donner délégation de signature à Monsieur le Maire pour la vente avec Monsieur MARX Matteo et Mme MALKHASYAN Sona Arami pour les parcelles suivantes :

Section	N°	Lieudit	Surface	Nature
17	141/17	GROSSRITTY	00 ha 06 a 40 ca	PRES
17	148/17	GROSSRITTY	00 ha 01 a 92 ca	PRES

Total surface : 00 ha 08 a 32 ca

**Le Conseil municipal,**  
**Après en avoir délibéré à,**  
**Pour 10 voix**

**DECIDE** d'autoriser et de donner délégation de signature à monsieur le Maire concernant tout acte relatif à l'achat des terrains de Monsieur MARX et Madame MALKHASYAN du lotissement « Rue de la Tuilerie ».

#### 5. Annule et remplace DEL 38-2023 : Définition des zones d'accélération énergétique DEL20-2024

Monsieur le Maire explique qu'il faut identifier les zones potentiellement susceptibles de développer des énergies renouvelables selon les contraintes techniques et environnemental.

La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables vise à accélérer et simplifier les projets d'implantation de producteurs d'énergie et à répondre à l'enjeu de l'acceptabilité locale.

Dans le cadre de cet exercice de planification, les communes identifient les zones accélération pour l'implantation d'installations terrestres de productions d'énergies renouvelables. Cela permettra de répondre notamment aux enjeux de maîtrise énergétique, de solidarité entre les territoires et de transition écologique tout en redonnant la main aux élus locaux.

D'après l'article L.141-5-3 du code de l'énergie, ces zones sont définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables : éolien, photovoltaïque, méthanisation, hydroélectricité, géothermie, en tenant compte de la nécessaire diversification des énergies renouvelables en fonction des potentiels du territoire concerné et de la puissance d'énergies renouvelables déjà installée.

Pour un projet, le fait d'être situé en zone d'accélération ne garantit pas son autorisation, celui-ci devant dans tous les cas respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas. Dans cette même logique, un projet peut donc également être autorisé en dehors des zones d'accélération. Dans ce cas, un comité de projet, sera obligatoire et sera à la charge du porteur de projet. Ce comité inclura les différentes parties prenantes concernées par le projet d'énergie renouvelable, dont les communes limitrophes.

En respect du cadre légal, pour définir ces zones d'accélération, le conseil municipal a :

- Organisé une concertation publique selon les modalités suivantes : communication à la population du projet de décision par affichage et distribution d'avis à la population.
- Cette concertation a donné les résultats suivants : aucun retour

Le territoire communal comprend une aires classées « Natura 2000 » dans la zone « Jura Alsacien »

Au regard de ces éléments, il est proposé de retenir, les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de productions d'énergies :

- Solaire thermique : totalité de la zone urbanisée et de la zone urbanisable
- Solaire photovoltaïque sur bâtiment : totalité de la zone urbanisée et de la zone urbanisable
- Solaire photovoltaïque sur ombrières : totalité de la zone urbanisée et de la zone urbanisable
- Solaire photovoltaïque au sol : Néant (pas de surfaces recensées dégradées, pas de friches propices à ce type d'installation)
- Pour l'éolien : néant (incompatibilité en raison des vastes zones classées « Natura 2000 »)
- Méthanisation agricole : choix aux agriculteurs
- Méthanisation : néant
- Bois énergie : totalité de la zone urbanisée et de la zone urbanisable
- Hydroélectricité : aucun lieu favorable sur le ban communal
- Géothermie profonde : aucun lieu favorable sur le ban communal
- Géothermie de minime importance : totalité de la zone urbanisée et de la zone urbanisable

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,**

**DEMANDE** le classement des zones nommées au titre des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de productions d'énergies renouvelables.

#### **6. Urbanisme : avancement des dossiers**

Monsieur le Maire indique que 3 nouvelles déclarations préalables ont été déposés :

- 1 Pergola déposé le 11 avril par Monsieur DURR Jessy, 14 rue de Delémont, en attente de pièce complémentaire
- 1 changement de fenêtre déposé le 19 avril par Madame BRAUN Sandra 4 rue de la scierie et accepté le 30 avril 2024
- 1 modification de façade déposé le 19 avril par Madame BRAUN Sandra 4 rue de la scierie et accepté le 06 mai

#### **Divers**

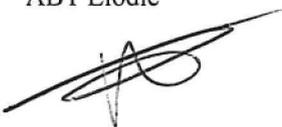
Monsieur le Maire lit aux conseillers la pétition reçue le 03 mai datée du 18 janvier, concernant des requêtes sur le déneigement et un problème d'éclairage publique. Il communique sa réponse.

- Le problème des lampadaires était connu de la commune suite à un problème avec l'entreprise, l'entreprise a été relancé à plusieurs reprises par la commune et depuis le problème a été résolu.

L'adjoint, Monsieur Schaffer fait un bref compte rendu des talents d'ici et d'ailleurs.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, M. Jean-Marc METZ, Le Maire lève la séance 20h15.

Le secrétaire  
ABT Elodie



Le Maire,  
Jean-Marc METZ



# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE RAEDERSDORF Du Jeudi 18 Juillet 2024

43

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-huit juillet 2024, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 11 juillet 2024, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Jean-Marc METZ, le Maire.

**Étaient présents :** BRINGIA Laura, COMPAGNON Cyrille, ERBLAND Maxime, ENDERLIN Marilyne, KEMPF Monique, METZ Jean-Marc, MONA Raymond, SIESS Ludovic, SCHAFFER René, TOSCH Christian, WELLING Sylvette

**Étaient absents :** BUSCH Samuel, GKIONIS Isabelle donne procuration à WELLING Sylvette, JERMANN Frédéric, Julien EHRET,

M. METZ Jean-Marc, Le Maire, indique qu'il est 19H30, le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire commence la séance en remerciant les conseillers pour leurs présences lors des élections législatives. Il les remercie également, de même que la population pour leur présence et leur aide lors des coulées de boue.

## Nomination du secrétaire de séance

Le Conseil Municipal de Raedersdorf procède à la nomination du secrétaire de séance.

**Le Conseil municipal,**  
**Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,**  
**DECIDE** de nommer Mme ABT Elodie comme secrétaire de séance.

## Approbation du compte-rendu du 13 Mai 2024

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 13 Mai 2024 dont une copie a été adressée à l'ensemble des membres, est soumis à approbation.

**Le Conseil municipal,**  
**Après en avoir délibéré à,**  
**Pour 12 voix, Abstention 0 voix, Contre 0 voix.**  
**DECIDE** d'approuver le Compte-Rendu de la séance du 13 Mai 2024

## 1. Ré-Adhésion PEFC

DEL21-2024

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité pour la commune de renouveler son engagement au processus de certification PEFC afin de :

- Valoriser les bois de la commune lors des ventes ;
- Accéder aux aides publiques en lien avec la forêt ;
- Bénéficier d'une meilleure visibilité de la bonne gestion mise en œuvre en forêt ;
- Participer à une démarche de filière en permettant à aux entreprises locales d'être plus compétitives.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De s'engager (ou de renouveler son engagement) dans la certification de gestion durable des forêts PEFC pour une durée illimitée, pour l'ensemble des surfaces forestières que la commune de Raedersdorf possède dans la région Grand Est.
- De s'engager à donner le détail des surfaces forestières de la commune : celles sous aménagement forestier et celles hors aménagement le cas échéant. Pour ces dernières, la commune s'engage à déclarer aux autorités compétentes (DDT) toute coupe réalisée sur celles-ci. En tout état de cause, elle s'engage à respecter l'article R124.2 du code forestier.  
Total de surface à déclarer : 380.32 ha.
- De respecter les **règles de gestion forestière durable\*** en vigueur et de les faire respecter à toute personne intervenant dans ma forêt.
- D'accepter le fait que la démarche PEFC s'inscrit dans un processus d'amélioration continue et qu'en conséquence les **règles de la gestion forestière durable** sur lesquelles elle s'est engagée pourront être modifiées. Une fois informé de ces éventuels changements, elle aura le choix de poursuivre son engagement, ou de résilier son adhésion par courrier adressé à PEFC Grand Est.
- D'accepter les visites de contrôle en forêt par PEFC Grand Est et l'autorise à titre confidentiel à consulter tous les documents, qu'elle conserve à minima pendant 5 ans, permettant de justifier le respect des **règles de gestion forestière durable** en vigueur.

- De mettre en place les actions correctives qui lui seront demandées par PEFC Grand Est en cas de pratiques forestières non conformes sous peine d'exclusion du système de certification PEFC
- D'accepter que cette participation au système PEFC soit rendue publique.
- De respecter les règles d'utilisation du logo PEFC en cas d'usage de celui-ci.
- De s'acquitter de la contribution financière auprès de PEFC Grand Est.
- D'informer PEFC Grand Est dans un délai de 6 mois et fournir les justificatifs nécessaires en cas de modification des surfaces forestières de la commune.
- De désigner le Maire pour accomplir les formalités nécessaires et signer les documents nécessaires à cet engagement.

**Le Conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré à,**

**Pour 12 voix, Abstention 0 voix, Contre 0 voix.**

**DECIDE d'adhérer au PEFC**

**2. Vote de l'amortissement de la subvention d'investissement au budget du Syndicat Scolaire d'Oltingue (construction du pôle scolaire)** DEL22-2024

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en application de l'article R2321-2 28° du Code Général des Collectivités Territoriales CGCT, pour les communes de moins de 3500 habitants seul l'amortissement des subventions d'équipement versées (compte 204 et subdivisions) est obligatoire.

Comme prévu au budget 2024, le compte 2041582 est utilisé afin de reverser au SIPSBI (Pôle scolaire d'Oltingue) la participation du prêt de 1 200 000 € pour la création du pôle scolaire d'Oltingue.

En 2024, la somme de 8948.16 € a été versée

Monsieur le Maire, propose d'amortir cette somme de 8948.16 € sur le budget 2024 pour sa totalité :

- En dépenses de Fonctionnement - Chapitre 042 compte 6811,
- En recettes d'investissement - Chapitre 040 compte 2041582.

**Le Conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré à,**

**Pour 12 voix, Abstention 0 voix, Contre 0 voix.**

**DECIDE d'amortir le capital du pôle scolaire**

**3. Action sociale du personnel** DEL23-2024

Madame ABT quitte la salle.

Monsieur le Maire rappelle que les collectivités territoriales sont dans l'obligation d'offrir à leurs personnels des prestations d'actions sociales (article L.2321-2 alinéa 4 bis du code général des collectivités territoriales).

Actuellement au GAS 68, Monsieur le Maire propose d'adhérer à PLURELYA, pour des actions plus avantageuses avec une cotisation sensiblement identique.

Certains conseillers trouvent dommage que l'offre ne s'applique pas à des commerces locaux et regrettent que seulement une seule offre de PLURELYA ait été proposée.

**Le Conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré à,**

**Pour 9 voix, Abstention 3 voix, Contre 0 voix.**

**DECIDE d'Adhérer à PLURELYA**

**4. Proposition de modification du règlement de la salle des fêtes** DEL24-2024

Après une reprise des locations de la salle des fêtes depuis le COVID, Monsieur le Maire explique qu'il est compliqué d'annoncer une estimation à l'avance concernant les consommables de la salle des fêtes.

Il est donc proposé de passer à un forfait ce qui permettrait au locataire d'avoir une meilleure visibilité par rapport au prix qu'il paiera et ce qui permettra à la commune de clore plus rapidement chaque dossier.

**Le Conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,**

**DECIDE de passer au forfait**

Le Maire propose 2 types de facturations :

- 2 forfaits : 1 été et 1 hiver, ou un forfait unique.

Un calcul est fait afin de déterminer la moyenne annuelle des consommables et un forfait unique de 180 € est proposé.

Toutes les nouvelles réservations dès le 01 août 2024 se verront appliquer le nouveau tarif.

Le tarif sera réévalué chaque année au 01 janvier.

**Le Conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,**

**DECIDE de passer à un forfait unique à 180 € de consommable**

L'extinction de l'éclairage nocturne ne permet plus une recharge complète des batteries des radars pédagogiques ce qui perturbe leur fonctionnement à certains moments de la journée. Une solution pourrait être le remplacement des batteries existantes par des batteries solaires. Le prestataire de service a envoyé un devis d'un montant de 2064 € TTC en ce sens à la Commune. Le Conseil Municipal est saisi pour avis.

Un conseiller propose de voir s'il est possible de tirer un câble, et d'avoir les tarifs pour un raccordement filaire

**Le Conseil municipal,**

**DECIDE de mettre en attente la décision, afin de voir le prix du raccordement.**

**6. Point sur l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde**

Monsieur le Maire informe que l'élaboration du PCS avance, il indique qu'un conseil sera fait fin août afin de le présenter comme il se doit.

Monsieur le Maire pointe certains éléments tel que les sacs de sable qui seraient à remplacer comme vu lors des coulées de boues, ou le problème de défibrillateur. Un autre point est apparu : comment informer la population ? Le maire évoque la sirène, les membres du conseil valident le principe de la sirène en cas d'urgence. Un avis à la population sera fait pour prévenir la population en cas de test.

Un des conseillers demande si la réserve citoyenne est comprise dans le PCS et à quel stade, le maire explique que c'est un point à inclure le cas échéant ;

Un débat sur le devenir du camion de pompier. Il est expliqué que le camion a des équipements qui pourraient être utiles. Un autre conseiller indique que le camion entraîne cependant des coûts pour la commune, alors que l'utilisation d'un tracteur pourrait rendre le même service.

Il est décidé d'en discuter lors d'un prochain conseil. Une réunion pour faire le point quant à la réserve citoyenne aura lieu en automne.

**7. Organisation du passage du Tour d'Alsace le jeudi 25 juillet 2024**

Il est indiqué que les horaires sont entre : 16h35 et 16h54, la caravane publicitaire passe une heure avant.

Les cyclistes viennent de Lutter vers Oltingue. Il est demandé aux conseillers de sécuriser les rues adjacentes.

**8. Urbanisme**

Monsieur le Maire évoque les nouvelles demandes d'urbanisme arrivées après le dernier conseil.

Il indique également que les travaux rue des champs sont terminés et une subvention de 54% de la CEA a été attribuée pour ce dossier.

Monsieur le Maire évoque la sécurisation du carrefour rue d'Oltingue-Ferrette-Lutter. Il indique prendre attache avec l'unité routière afin de trouver la meilleure solution.

**Divers**

Monsieur le Maire indique au conseil qu'un virement de crédit dans le cadre de la fongibilité a été fait le 12 juillet. En effet, pour payer les dernières factures du passage au LED, un virement de crédit de 8000 € est passé de l'opération 10036 Achat de Petit matériel à l'opération 10024 Eclairage public.

Monsieur le Maire a également soumis au conseil les remerciements des associations LUPPACH, AMAELLE, Peps et Formes pour les subventions accordées pour l'année 2024.

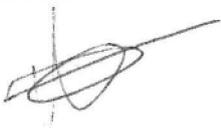
Les dernières intempéries et les coulées de boues survenues dans la commune sont évoquées, de même que les mesures déjà prises et celles qui pourraient être envisagées.

Une conseillère suggère plusieurs points d'amélioration : installation d'un miroir rue des champs, retrait du panneau indiquant l'enclos à cigognes qui n'a plus d'utilité.

Est également évoqué le nombre de personnes présentes à la journée citoyenne. Suggestion est faite que les manifestations communales soient davantage relayées par la presse et les réseaux sociaux afin d'en augmenter la visibilité et la participation.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, M. Jean-Marc METZ, Le Maire lève la séance 22h15

Le secrétaire  
ABT Elodie



Le Maire,  
Jean-Marc METZ







**Raedersdorf**

*Le Maire, les Adjointes, les  
conseillers municipaux et le  
personnel communal, vous  
souhaitent de belles fêtes de fin  
d'année !*



**Raedersdorf**